
Dons de la commune de Bourg en argenterie, bijoux et trois décorations militaires, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la commune de Bourg en argenterie, bijoux et trois décorations militaires, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 556;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20847_t1_0556_0000_15

Fichier pdf généré le 23/01/2023

[Extrait des délibérations de la comm., 22 vent. II] (1).

Ce jourd'hui 22 ventôse ..., les officiers municipaux réunis au lieu ordinaire des séances, après avoir ouï l'agent national qui a dit :

Les sans-culottes de cette commune offrent aux défenseurs de la patrie 94 chemises, 30 paires de bas et 42 liv. 12 s. en numéraire que l'envoi d'une pareille offrande ne prouve aucun retard :

Ont arrêté que le don susdit seroit envoyé de suite par la voie du directoire du district de Roanne à la Convention nationale avec invitation d'accepter un si foible don en attendant que les susdits puissent en offrir de plus conséquents.

Qu'expédition des présentes seroit envoyée aux administrateurs du district de Roanne et à la Convention nationale ; Vive la République.

Fait et arrêté en la commune de Renaison les jours et an que dessus ; et ont signé les membres qui ont su le faire. Ainsi signés à la minute : Vaudier le jeune, Vaudier, Chanteret, Clair-Vignant (agent nat.) et Baret (greffier).

P.c.c. : BARET (greffier).

26

Les directeurs à l'agence des biens nationaux et des émigrés du district de Paris, offrent, pour les frais de guerre, la somme de 200 liv. pour la contribution volontaire des employés des bureaux pendant le mois ventôse (2).

27

La commune de Plancoët annonce qu'elle a fait passer au district de Dinan toute l'argenterie de son église, et invite la Convention nationale à rester à son poste (3).

[Plancoët, s. d.] (4).

« Représentans du peuple français,

Nous adressons à notre district, toute l'argenterie de notre église, pour passer au creuset national ; nous ne voulons plus de ces hochets scandaleux monumens de l'ignorance, de l'erreur et de la superstition : nous ne voulons plus d'autre culte, que celui de la liberté, de l'égalité, et de la vérité : puisse-t-il, à notre exemple, devenir bientôt le culte universel.

Courageux Montagnards, applaudissez-vous d'avoir anéanti la royauté, d'avoir renversé ces idoles devant qui le moins crédule était prosterné, d'avoir étonné l'univers, par un grand exemple de justice, en frappant du glaive de la

loi, ces têtes criminelles qui osaient s'élever parmi vous.

Poursuivez sans perdre haleine, ces hommes mille fois odieux, qui pour faire la contrerévolution, osent se parer du masque du patriotisme, et essayent de l'assa(ss)iner par ses propres armes.

Continuez vos précieux travaux : restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez purgé le sol de la liberté, du dernier suppôt de Pitt, du dernier satellite des brigands couronnés, ne nous abandonnez qu'après la tempête. Laissez-nous libres en nous quittant, et Vive à jamais la Montagne ».

LUCAS (cap^e), BERNADA, Gilles ROBINOT, GAUDIN, CARILLET, LIGOSIA, BROHAN, RICARD, GUÉRIN (off. mun.), MUVY, BORDEAU, GAUTHIER, Félix ROUXEL, GALLET, CHÉRON jeune, J. RAILLOT, DESROCHES, SALERNOY, MONNUT, CHAUVET, Fr. GALLAIS, PERDREAU, René TARDIVÉS, Louis GALLAIS, Ian SALMON, Fr. ROUAULT, Fr. RAULT, LOISEL, MEHOUAS, PIGEON, MARIAUMET, ROBERT, LE CHAPÉLIER, P. LORENT, Marin BESNON, J. DANIEL, MARGELI, VANTARD, ROUILLE, Ian LEFLUVE, LEDEMELÉ, C. MENER, S. BROUARD, Ch. ROUREIC, LECUYER fils, Fr. ROUILLÉ.

P.S. - Cet envoi d'argenterie est le second de la commune ; le 1^{er} consistoit en une grande croix d'argent ayant coûté à peu près 2 400 liv., un encensoir avec sa navette ayant coûté plus de 600 liv., une couronne de statue valant plus de 100 liv.

Gilles ROBINOT (mairie), CARILLET (secrét.-greffier), GALLET, LOISEL, LEDEMELÉ, SALMON, BORDEAU.

28

La commune de Bourg régénéré, annonce l'envoi au district de 202 marcs d'argenterie, 96 marcs de galons et étoffes d'or, provenant des églises, 144 autres marcs d'argenterie, un marc 4 onces 7 gros d'or, 9,010 liv. en numéraire, un Saint-Esprit, deux paires de boucles d'oreilles à diamant et trois décorations militaires (1).

29

La commune de Dun-sur-Loir fait passer l'état des dons qu'elle a faits en numéraire, en assignats, en argenterie, et en effets destinés aux défenseurs de la patrie. L'évaluation du total monte à 120,415 liv. 13 s. (2).

30

Le conseil d'administration du 1^{er} bataillon de la Moselle envoie la somme de 153 liv., que les officiers présens au corps ont offerte aux

(1) C 297, pl. 1019, p. 21.
 (2) P.V., XXXIV, 240. Texte conforme à l'original daté du 6 germ. II et signé : Friry, Laroche. (C 297, pl. 1019, p. 22). B^{4m}, 18 germ. (1^{er} suppl⁴).
 (3) P.V., XXXIV, 241. B^{4m}, 9 germ. (1^{er} suppl⁴).
 (4) C 298, pl. 1036, p. 2.

(1) P.V., XXXIV, 241. Mon., XX, 82 ; M.U., XXXVIII, 155.
 (2) P.V., XXXIV, 241.